

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 02907

Numéro SIREN : 504 620 766

Nom ou dénomination : VALORITY ACQUISITION

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2024 sous le numéro de dépôt A2024/019490

VALORITY ACQUISITION
Société par actions simplifiée au capital de 331 070 €
Siège social à LYON (69006), 94 quai Charles de Gaulle
SIREN numéro 504 620 766 RCS LYON

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 2 mai 2024,
Au siège de la société,

La société VALORITY, (dont le siège est sis à LYON (69006) 94 quai Charles de Gaulle, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 878 681 550, représentée par son Président la société VALEUR ET FINANCE COMPANY, (dont le siège est sis à LYON (69006) 94 quai Charles de Gaulle, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 878 430 222 elle-même représentée par Mme Dora D'AMBROSIO sa Présidente.

Associé unique de la société VALORITY ACQUISITION, S.A.S. au capital de 331 070 € divisé en 33 107 actions de 10 € de valeur nominale chacune de même catégorie.

L'associé unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION - Démission d'un Directeur Général actuel

L'associé unique, prend acte de la démission de Madame Natacha VERPILLOT de son Mandat de Directeur Général avec effet au 1^{er} mai 2024.

Madame Dora D'AMBROSIO et Messieurs Christophe VERPILLOT, Romain LAUREYSSSENS et Maxime LAUREYSSSENS conservant par ailleurs leur mandat de Directeur Général.

La société VALORITY conservant, par ailleurs, son mandat de Président.

DEUXIEME DECISION - Pouvoirs

L'associé unique décide que les décisions seront publiées conformément à la législation et aux règlements en vigueur à la diligence du représentant légal de la société qui a tout pouvoirs à cet effet.

L'associé unique confère en outre tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes publicités, tous dépôts et formalités nécessaires.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le représentant de l'associé unique.

P/L'associé unique
Dora D'AMBROSIO

